



ENVIRONNEMENT

- Comment favoriser la réhabilitation des centres bourgs et des friches industrielles/artisanales ?

Depuis plus de 20 ans, les petites villes et les centres bourgs, notamment ceux disposant d'un secteur sauvegardé aux fortes contraintes d'urbanisme et de patrimoine, ont vu se dégrader leur attractivité démographique et leur vitalité économique, en particulier dans le petit commerce de centre-ville.

Depuis 2014, plusieurs "*appels à manifestation d'intérêts*" gouvernementaux ou régionaux, bénéficiant parfois de fonds européens, comme par exemple le programme "Petites villes de demain" ont permis de revitaliser certains centres bourgs ou petites villes. On peut citer dans le Jura le projet "Salins 2025". Cependant, la complexité de ces dispositifs et la multitude des intervenants (municipalités, communautés de communes, Régions, Agence Nationale des Territoires, Caisse des dépôts, Agence Nationale de l'Habitat, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, Chambres consulaires, Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement, Établissements Publics Fonciers) dénaturent ces programmes en un maquis administratif qui ralentit leur mise en oeuvre, et transforment les maires en "chasseurs de primes".

Ces initiatives doivent servir de retour d'expérience. Mais plutôt que de saupoudrer une succession de dispositifs locaux, il faut que la réhabilitation des centres bourgs et des friches industrielles s'intègre dans une démarche globale du logement, du cadre de vie et de la mobilité, un renforcement des Services Publics (Poste, Santé, Éducation) ainsi que dans une politique économique qui favorise les circuits courts en terme de commerce et une réindustrialisation raisonnée du pays.

- Comment aider les candidats accédants à la propriété à absorber les surcoûts de la RE 2020 ?

Tout d'abord, notons qu'il est facile d'imposer des normes exigeantes pour être vertueux sur le neuf, et que l'élaboration de la RE 2020 s'est parfois transformée en un combat entre les lobbies des industriels énergétiques et des matériaux, mais tout le monde sait que les vrais gisements d'économie d'énergie sont dans la réhabilitation du parc immobilier ancien.

Au-delà de la RE 2020, la question est comment permettre aux propriétaires de financer des travaux qui améliorent la performance énergétique des logements. Très souvent, des dispositifs fiscaux permettant des réductions d'impôts ont été mis en place ; mais cela profite largement aux ménages les plus aisés et

accentue ainsi les inégalités sociales.

Nous proposons de cibler des aides à la construction et à la rénovation en fonction des revenus des ménages, avec un dispositif d'avance de trésorerie.

- Comment favoriser l'auto-production d'énergies par les habitations ?

Concernant l'électricité, avec les panneaux photovoltaïques, l'éolien résidentiel ou la micro-hydroélectricité, les dispositions de l'ordonnance n°2016-1019 relative à l'autoconsommation doivent être favorisées : tarification adaptée aux installations pour tenir compte des réductions de coûts d'utilisation des réseaux que peuvent apporter ces opérations ; obligation pour les gestionnaires de réseau de faciliter les opérations d'autoconsommation.

Les autres formes de d'auto-production, comme le chauffage solaire passif, doivent être encouragées notamment pour les immeubles des logements sociaux.

- La seule construction bois est-elle envisageable quand on connaît la tension sur l'approvisionnement de ce matériau ?

La construction doit se faire au maximum avec les matériaux locaux sans épuiser les filières. La filière de la première transformation du bois doit être organisée dans le Jura par exemple. La tension vient essentiellement de la spéculation, de l'exportation et du manque d'organisation et d'investissement en France dans la filière. On peut s'appuyer sur l'ONF en leur donnant les moyens pour organiser de manière durable l'exploitation des bois locaux.

La seule construction bois ne peut être la solution pour les nouvelles constructions. Il faut envisager d'autres matériaux écologiques en développant des pratiques marginales peu coûteuses comme les maisons en bois-terre-paille. Il ne faut pas tout faire supporter sur une seule filière de construction, cela est écologiquement insoutenable, mais aller vers une diversité de constructions écologiques.

- Face à l'augmentation des normes, comment rendre la construction ou la rénovation accessibles ?

Aujourd'hui entre les différentes subventions disponibles, il est compliqué pour les particuliers de s'y retrouver. Heureusement des organismes comme l'AJENA ou SOLHIA peuvent aider au montage des dossiers ; mais un "guichet unique" serait le bienvenu qui pourrait ensuite épauler les entreprises du bâtiment pour obtenir le paiement des travaux.

Une simplification administrative serait utile, tout en conservant la qualité et le contrôle du résultat, pour ne pas laisser des entreprises peu regardantes être en concurrence déloyale avec les artisans qui respectent les normes.

- Les aides à la rénovation se concentrent sur les foyers modestes, ce qui exclut souvent des propriétaires occupants qui, pour rentabiliser les investissements, finissent par augmenter les loyers au détriment des plus modestes. Comment sortir de cette spirale négative ?

En premier lieu, la question est ambiguë : un propriétaire occupant ne rentabilise pas ses investissements avec des loyers. Ensuite, il n'est pas juste de dire que les aides se concentrent sur les foyers modestes : des nombreuses aides n'existent que sous forme de dispositifs fiscaux permettant des réductions d'impôts qui profitent surtout aux ménages les plus aisés.

Le programme de la NUPES est d'entreprendre l'isolation d'au moins 700 000 logements par an pour mettre fin aux situations de précarité énergétique, en renforçant les programmes de détection des passoires énergétiques, en privilégiant les rénovations complètes, en ciblant les aides à la rénovation en fonction des revenus des ménages, avec un reste à charge zéro pour les plus modestes et un dispositif

d'avance de trésorerie.

INFLATION

Grâce à quelles mesures, pourra-t-on :

- éviter la flambée continue des prix des matériaux ?

L'augmentation du prix des matériaux et des matières premières est liée à plusieurs phénomènes. En premier lieu, il existe actuellement une spéculation de la part de quelques traders qui profitent des tensions internationales et de la dérégulation des marchés pour s'enrichir de manière honteuse. La France doit faire pression sur l'Europe, les États-Unis et le G20 pour que ces marchés, à travers les places boursières mondiales, soient régulés et que des taxes sur les profits induis de la spéculation, comme une généralisation de la taxe Tobin, soient mises en place.

Ensuite, il faut veiller à limiter la concentration industrielle pour éviter que la création de trusts pouvant contrôler les prix. L'exemple de la fusion en 2015 des géants du béton, le français Lafarge n°1 mondial et le suisse Holcim n°2 est inquiétant quand on connaît la puissance de leurs lobbies.

Enfin, l'État doit redevenir un stratège dans sa politique industrielle, en réinstituant un véritable nouveau Commissariat au Plan, qui fut remplacé en 2006 par une succession de "bidules" inefficaces comme le Centre d'analyse stratégique puis l'agence France Stratégie. L'objectif doit être que notre pays limite sa dépendance aux marchés étrangers.

A l'autre bout de l'échelle économique, il faut encourager les actions locales qui organisent des achats groupés ou qui favorisent une meilleure utilisation des ressources. La Bourse aux matériaux que vous avez organisée les 8 et 9 avril 2022 est une initiative qui doit être soutenue et applaudie.

- Réduire le coût de la construction ?

Les prix des matériaux n'étant pas à la baisse (voir ci-dessus) et les marges des entreprises de construction étant déjà très faibles, le seul levier pour réduire les coûts est l'augmentation de la productivité et l'utilisation de matériaux alternatifs et moins coûteux (voir ci dessus).

Il faut donc favoriser l'innovation autant dans les nouveaux matériaux que dans les équipements et les techniques de construction.

Par ailleurs, la simplification des normes de construction doit être entreprise avec des professionnels ; ces mesures permettront de faire baisser les coûts de construction et de faciliter la conception des projets. Il ne s'agit pas de diminuer les exigences de qualité mais de mieux articuler les différentes réglementations existantes autour d'un projet de construction, de fixer des exigences de résultats et non de moyens.

MOBILITÉS

- Quelles propositions allez-vous faire pour que nos entreprises puissent adapter leurs mobilités sans que cet investissement, ou cette organisation ne mette à mal l'entreprise ?

Au-delà de notre proposition de baisse des prix des carburants (sur le modèle de la loi « bouclier qualité prix » actuellement appliqué sur l'île de la réunion), le plan de 200 milliards de bifurcation écologique que nous appelons de nos voeux, se donnera comme objectif de relocaliser l'économie mais aussi d'accompagner les TPE et PME vers des solutions de mobilités plus propres.

- Par quels moyens, vous allez pouvoir assurer un maillage territorial pour que les énergies soient disponibles ?

Il ne nous semble pas que la conversion du parc automobile au tout électrique soit LA solution définitive aux questions climatiques. Les enjeux environnementaux supposent plus généralement la relocalisation de l'économie et plus largement la bifurcation écologique de nos modes de production et de consommation. C'est avant tout la sobriété énergétique qui sera la plus efficace en permettant à nos artisans et commerçants d'avoir accès à des chantiers plus locaux. De plus, dans le domaine de la construction, nous pourrions travailler à la mutualisation des moyens logistiques.

Par ailleurs, le maillage de distribution de l'énergie existe déjà avec les stations essences. Si demain les véhicules de chantier roulent avec une autre énergie, il faudra s'assurer que ces distributeurs vendront cette énergie de demain.

- Êtes-vous plus favorable au tout électrique ou au développement des technologies hydrogènes ? Dans ce cas, comment mettre en place les infrastructures ?

(Cf au dessus). Nous sommes favorables à un mix énergétique qui garantisse au pays une indépendance vis à vis de l'évolution des technologies.

MARCHÉS PUBLICS

- Quelle sera votre politique en matière de financement des collectivités ?

Renforcer les moyens des collectivités en augmentant les dotations, en assurant leur pérennité et leur dynamisme dans le temps et en garantissant une compensation intégrale des compétences déjà transférées. Réformer les dotations et la fiscalité locale pour la rendre plus juste, en augmentant en particulier les moyens pour les collectivités qui concentrent les inégalités sociales et environnementales (quartiers populaires, zones rurales, Outre-mer...). Par ailleurs, nous alertons. Si Emmanuel Macron parvient à obtenir une majorité à l'Assemblée nationale, il prévoit de réaliser 10 milliards d'économie sur les collectivités durant le prochain quinquennat. Cela réduirait fortement la capacité d'action des collectivités qui seront alors contraintes de réaliser des coupes budgétaires.

- Quelle réforme des marchés publics pour diminuer la charge administrative et renforcer la qualité des prestations ?

Le formalisme des marchés publics est souvent un frein pour les petites entreprises. Une simplification des démarches et une amélioration des procédures numériques doivent être entreprises.

- Comment aider les TPE à soumissionner aux marchés publics ?

Les annonces de certains marchés publics sont diffusées dans des journaux d'annonces légales peu utilisés ou sur des plateformes dématérialisées exotiques. Afin de favoriser le choix d'entreprises locales pour limiter les déplacements, il faut obliger les collectivités locales à informer directement les entreprises de leur secteur des marchés publics qui les concernent.

- Êtes-vous prêt à interdire les négociations après attribution ?

La question est surprenante : il est théoriquement impossible de négocier un marché public après son attribution. Il est autorisé, sous certaines conditions, de faire évoluer l'offre initiale des candidats **avant** l'attribution du marché. Les conditions de négociation sont clairement définies dans l'Article R2124-3 de la commande publique.

Cependant, il faut simplifier les procédures de recours devant les tribunaux administratifs pour les

entreprises qui contestent les conditions d'attribution d'un marché public.

CHARGE ADMINISTRATIVE

- Que ferez-vous pour arrêter l'inflation administrative et stopper net le transfert des missions des administrations vers les entreprises ?

Il est vrai que depuis de nombreuses années, les actions de "modernisation de l'action publique" ne sont qu'un transfert de certaines missions de Service Public de l'État vers les collectivités locales ou pire vers les entreprises.

Nous nous sommes engagés dans notre programme à rétablir un bon fonctionnement des Services Publics essentiels aux entreprises (Poste, Services Fiscaux, Direction Régionale des Entreprise, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

- Que ferez-vous pour faire appliquer la réglementation existante (assurances, médiateurs, etc ...)

Bien que souvent vécues comme contraignantes, les règles de construction sont avant tout définies pour garantir un niveau minimal de qualité aux bâtiments en termes notamment de sécurité, de performances thermique et acoustique, d'accessibilité aux personnes handicapées et d'hygiène, etc...

Chacun des acteurs de la construction, de la commande à la réalisation d'un bâtiment, en passant par sa conception, est responsable à son niveau de la qualité de la construction.

En premier lieu, la vérification de la conformité des matériaux de construction (marquage CE) doit être renforcée en douane et par des agents de la répression des fraudes.

Ensuite l'État réalise des contrôles des règles de construction (CRC) pour sensibiliser les acteurs de la construction sur les causes et les effets des non-conformités.

Nous nous engageons à ce que l'administration se dote des moyens nécessaires pour exercer cette mission de police judiciaire ayant pour objectif de vérifier le respect de la réglementation, mais aussi de détecter les difficultés de compréhension et d'application des textes réglementaires.

Il ne s'agit pas de mettre en place un outil répressif, mais de faire comprendre aux professionnels que le non-respect des règles de construction fausse la concurrence et peut générer des effets néfastes pour la santé et l'environnement.

- Comment ferez-vous pour informer les micro-entrepreneurs de leurs réelles obligations ?

De nombreux artisans du bâtiment débutent leur activité en optant pour le statut de micro-entrepreneur afin de bénéficier de toutes les simplifications qui y sont attachées. Cela permet souvent un début d'activité où l'autoentrepreneur se focalise sur l'exercice du métier et sur le développement de l'entreprise. Toutefois, le statut de micro-entrepreneur peut rapidement montrer ses limites, qu'elles soient fiscales, sociales ou réglementaires.

Il faut d'une part inciter les auto-entrepreneurs à suivre des formations sur leurs pratiques et leurs obligations, et d'autre part encourager les micro-entrepreneurs à sortir de ce statut précaire dès que la viabilité de l'activité est démontrée.

EMPLOI FORMATION MÉTIERS EN TENSION

QUE FEREZ-VOUS :

- Pour permettre aux jeunes de 3ème de « participer aux travaux de l'entreprise » (on ne

parle pas encore de travailler) ?

Nous concevons bien la difficulté de confier l'encadrement d'un adolescent pendant quelques jours à une entreprise où la réglementation du travail est extrêmement encadrée. Pour un élève de 3ème, il nous semble que l'enjeu n'est pas là. Le véritable objectif doit être la découverte et la valorisation des filières professionnelles .

- Obliger les responsables de l'éducation nationale à respecter le choix des jeunes.

Toutes filières doivent être encouragées et valorisées. Aucune formation ne doit être dénigrée. Nous devons valoriser les filières professionnelles.

- Augmenter le salaire net des salariés des métiers en tension.

La question salariale est un point fondamental du programme de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale. Nous organiserons une conférence sociale générale sur les salaires ainsi que dans chaque branche, qui abordera notamment :

- les augmentations de salaires et l'augmentation du SMIC à 1500 euros net. Pour cela les TPE et PME seront accompagnées financièrement. Elles bénéficieront notamment de la progressivité de l' impôt des sociétés. L'enjeu dans l'augmentation des salaires, et de permettre aux salariés de vivre mieux mais aussi de relancer la consommation et donc l'activité économique des TPE et PME.
 - les écarts de salaires : limiter l'écart de 1 à 20 entre le salaire le plus bas et celui le plus haut dans une entreprise
 - la répartition de la valeur : fixer un seuil minimal pour les revalorisations salariales, afin que la somme consacrée aux revalorisations salariales soit au moins égale à la croissance du retour à l'actionnaire (dividendes et rachats d'actions)
 - l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (salaires, formations, carrière, promotions...) : augmentation des sanctions financières et pénales (amendes, refus d'attribution de marchés publics), création de commissions de contrôle salarié dans les entreprises
 - la formation, les parcours professionnels et les conditions de travail
-
- Pour obliger un jeune formé à rester quelque temps dans une entreprise française après sa formation afin d'éviter le pillage de nos compétences par la Suisse.

Cette question mérite débat. Mais nous pensons que si nous offrons déjà à nos jeunes de meilleures perspectives, en terme de salaire et de qualité de vie, peut être que les heures de voitures pour se rendre en Suisse ne vaudront plus le coût.

RETRAITE

- QUEL EST VOTRE AVIS SUR LA RÉFORME DES RETRAITES ?

Avec la question salariale, la réforme des retraites est la pierre angulaire de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale. Le programme est clair :

- → **Le droit à la retraite à 60 ans** à taux plein après 40 annuités de cotisation avec une attention particulière pour les carrières longues, discontinues et les métiers pénibles. **Rétablissement les facteurs de pénibilité supprimés par Emmanuel Macron**

- → Indexer le montant des retraites sur les salaires, **garantir une retraite minimum au niveau du SMIC** (soit 1500€/mois pour une carrière complète) et un minimum vieillesse au dessus du seuil de pauvreté (1063€/mois).
- **Nous financerons ces mesures par de nouvelles recettes de cotisation** grâce à l'**égalité salariale Femme/Homme**, des créations d'emplois liées à la bifurcation écologique relocalisant l'économie et la taxation des dividendes, rachats d'actions, etc. Restaurer le droit à la retraite à 60 ans à taux plein pour toutes et tous après quarante annuités de cotisation avec une attention particulière pour les carrières longues, discontinues et les métiers pénibles
-
- Privilégieriez-vous :
 - Le maintien de l'âge de départ avec le nombre de trimestres actuels ?

(cf au dessus)

- Une augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein ?
- Le recul de l'âge de départ à la retraite ?

Alors que l'espérance de vie en bonne santé est en moyenne de 65,9 ans pour les femmes et de 64,4 ans pour les hommes (eurostat), repousser l'âge de la retraite reviendrait 1-à condamner nombre de travailleurs au chômage

2- à baisser les pensions de retraite.

Nous défendons le droit de pouvoir partir dès 60 ans.

- Dans quelles conditions, les personnes ayant des carrières longues pourront-elles partir à la retraite ?

Une attention particulière pour les carrières longues, discontinues et les métiers pénibles.

RGE

- Que comptez-vous faire pour permettre au RGE d'être un gage de qualité ?

Il faut faciliter l'administratif et faire de réels contrôles du travail effectué pour éviter de mauvais représentants RGE.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

- Comment voyez-vous la mise en place de la facturation électronique ?

La dématérialisation ne doit pas être l'unique proposition pour facturer.

URSSAF & RESTAURANTS

- Accepteriez-vous d'empêcher « la libre appréciation du contrôleur » ?

Nous sommes pour l'équité devant la Loi. Les décisions d'un contrôle de l'URSAFF peuvent être contestées devant le pôle social du tribunal judiciaire dans le délai de deux mois à compter de sa

réception. La Justice doit être à l'écoute des entreprises qui, comme tout justiciable, doivent avoir le bénéfice du doute.

- Accepteriez-vous qu'un repas pris au restaurant par un ouvrier de chantier ne puisse plus être considéré comme un avantage en nature quelle que soit la distance entre l'entreprise et le restaurant ?

Oui.

- Quelle sera votre position sur la DFS (abattement de 10%) ?

Ce point fera partie de la "**révolution fiscale**" qui est envisagée par le programme de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale.

- Que ferez-vous avec les accords d'entreprise

Nous abrogerons les ordonnances Pénicaud et la loi El Khomri et rétablirons la hiérarchie des normes et le « principe de faveur » : un accord d'entreprise doit être plus favorable qu'un accord de branche, lui-même plus favorable que la loi

GNR

- Quelle est votre position sur l'avenir du gazole non routier (gnr) ?

Le GNR va disparaître à terme. Planifions, étudions dès maintenant des solutions réalistes et adaptées aux territoires.

- Êtes-vous d'accord pour qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale entre les entreprises de tp et les eta ?

Si, par manque d'entreprises de TP disponibles sur le territoire localement, aucune autre solution que de faire appel à des entreprises de travaux agricoles, les règles et les tarifs doivent être encadrées afin de ne pas créer de concurrence déloyale avec les entreprises de TP.

PRÊT RÉNOVATION

- Êtes-vous favorable à l'extension du prêt rénovation aux personnes de plus de 65 ans sans conditions de ressources ?

oui